

## MODALITES GENERALES DE FORMATION

### Acquérir des compétences en prévention des risques

#### Domaines

Formations réglementaires Santé et Sécurité au travail Prévention des risques

#### Objectifs de la formation--) *Le bénéficiaire devra être en capacité de*

- Définir les missions et les prérogatives des membres du CSE
- Connaître les droits, les devoirs et les obligations.
- S'approprier les méthodes nécessaires d'aide à la réussite de la mission
- Connaître les principaux éléments comptables et le fonctionnement des budgets CSE .

Formation se déroulant en INTRA ou INTER Entreprise à la demande

Nom du formateur Mr LENFANT F. Référent Handicap AGEFIPH/CAP EMPLOI

*Le local FSP est non accessible handicapé, il est situé en rez-de-chaussée. Pour toute demande, consulter le formateur Mr LENFANT Fabien par mail au préalable lors de la prise de contact.*

## **FSP est habilité CARSAT-INRS**

Durée : 5 jours/35 heures

Délai de réalisation sur demande

Groupe 10 pers max

Prix (FSP n'est pas assujetti à la TVA)

- à partir de 3 250€/groupe pour les 5 jours hors frais annexes en intra sur le Boulonnais

Le prix de la formation est donné à titre indicatif. Des prises en charges totales ou partielles sont possibles en fonction des financements des entreprises ou des partenaires. Si traitement dossier OPCO par nos soins, majoration de 100 euros.



# FORMATION DES ELUS CSE

Renseignements complémentaires, livret d'accueil, horaires, modalités d'évaluation, plan du site, contacts, règlement intérieur, programmes, taux de satisfaction, de réussites, de présences disponibles sur le site :

<https://formationsecuritep.wixsite.com/formsecuprev>

- les repas et les frais de parking ne sont pas pris en charge.
- En formation intra entreprise, ce sont les règles de l'entreprise (consignes, procédures ...) et son règlement qui s'appliquent.

Pour les personnes en situation de PSH (handicap), il est impératif de consulter Mr LENFANT dans un délai « raisonnable » afin de permettre l'adaptation du programme. En l'absence de demande préalable, modification du devis afin de permettre l'adaptation de l'action du formateur.

## → PRE-REQUIS

- Etre membres élus du CSE

## → PUBLIC

- MEMBRES ELUS DU CSE/ENCADREMENT

**PROGRAMME**

- ☑ Le rôle du CSE : missions et attributions
- ☑ Changement suite à la loi MACRON
- ☑ Intégration de la mission comité de santé, sécurité et condition du travail - Aspects réglementaires
- ☑ Fonctionnement du CSE dans le respect du cadre juridique
- ☑ Convocation, ordre du jour, procès-verbal
- ☑ Rôles : du Président, du Secrétaire, du Trésorier
- ☑ Règlement intérieur
- ☑ Recours aux experts de CSE
- ☑ Les méthodes de communication
- ☑ Les moyens de communication ou d'enquête auprès des salariés
- ☑ Les budgets de CSE et les marges de manœuvre
- ☑ Le budget d'activités sociales et culturelles
- ☑ Les obligations comptables
- ☑ Assurances obligatoires du CSE
- ☑ Les grands principes comptables pour le CSE
- ☑ Méthodes d'organisation et conditions d'efficacité
- ☑ Le 0,2 % de fonctionnement et la subvention des activités sociales et culturelles
- ☑ Le calcul des différentes subventions
- ☑ La séparation des budgets
- ☑ Les conditions de transferts entre les budgets
- ☑ Etablir les documents annuels
- ☑ Présenter les comptes en séance plénière
- ☑ Communiquer les comptes et les prévisions aux salariés.

## METHODES PEDAGOGIQUES

- Formation à dominante pratique : après un apport théorique, le formateur s'appuiera sur les connaissances des participants pour établir les stratégies de travail afin de mieux réussir sa mission.
- Jeux
- Visites applicatives .
- Analyse vidéos.
- Jeux pédagogiques
- 

## VALIDATION DE LA FORMATION

- Epreuve certificative
- Attestation de formation